

## Etats financiers annuels de SICAV

### ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mars 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

#### BILAN arrêté au 31/12/2019 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>81 304 431</b>	<b>6 9138 444</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5094 494	5 161 390
b - Obligations et Valeurs assimilées		76 209 937	63 977 054
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>53 378 960</b>	<b>53 793 186</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	13 278 021	29 273 174
b - Disponibilités	<b>3-5</b>	40 100 939	24 520 012
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	96 900	131 997
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>134 780 291</b>	<b>123 063 627</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	92 857	101 939
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	317 416	327 014
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>410 273</b>	<b>428 953</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	127 319 972	11 690 4947
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>7 050 046</b>	<b>5 729 726</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		102	823
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 049 944	5 728 904
<b>ACTIF NET</b>		<b>134 370 018</b>	<b>122 634 674</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>134 780 291</b>	<b>123 063 627</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31/12/2019  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>4 015 033</b>	<b>4 552 440</b>
a - Dividendes		236 684	201 648
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 778 349	4 350 793
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>4 145 790</b>	<b>4 258 800</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 160 823</b>	<b>8 811 240</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-11</b>	<b>-1081 166</b>	<b>-1 286 060</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 079 657</b>	<b>7 525 180</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-12</b>	<b>-175 854</b>	<b>-202 506</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 903 803</b>	<b>7 322 674</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>146 141</b>	<b>-1593 771</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>7 049 944</b>	<b>5 728 904</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>-146 141</b>	<b>1 593 771</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		67 670	102 662
* +/- values réalisées sur cession des titres		257 183	151 931
* Frais de négociation de titres		-242	-1 116
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 228 415</b>	<b>7 576 152</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

arrêté au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>7 228 415</b>	<b>7 576 152</b>
a - Résultat d'exploitation	6 903 803	7 322 674
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	67 670	102 662
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	257 183	151 931
d - Frais de négociation de titres	-242	-1 116
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-5 539 268</b>	<b>-5 443 523</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b>10 046 198</b>	<b>-19 746 811</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>291 405 185</b>	<b>306 413 571</b>
* Capital	277 704 779	294 660 031
* Régularisation des sommes non distribuable	290 424	174 462
* Régularisations des sommes distribuables	13 409 982	11 579 078
<b>b – Rachats</b>	<b>-281 358 987</b>	<b>-326 160 382</b>
* Capital	-267 631 334	-312 818 203
* Régularisation des sommes non distribuable	-273 456	-208 228
- Régularisation des sommes distribuable	-13 454 198	-13 133 951
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 735 344</b>	<b>-17 614 181</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	122 634 674	140 248 855
b - En fin de l'exercice	134 370 018	122 634 674
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 180 394	1 364 083
b - En fin de l'exercice	1 282 106	1 180 394
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,804</b>	<b>103,893</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,55%</b>	<b>4,90%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

« **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « **ATTIJARI OBLIGATAIRESICAV** » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'« **ATTIJARI OBLIGATAIRESICAV** » est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** » Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31/12/2019 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2019 ne contient pas cette catégorie de BTA.

## **c. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 81 304 431 Dinars contre 69 138 444 Dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019 (*)	31/12/2018
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>78 870 248</b>	<b>67 047 733</b>
- Obligations et valeurs assimilées	73 888 992	61 968 817
- Actions SICAV Obligataires	4 981 256	5 078 916
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>233 929</b>	<b>166 260</b>
-Obligations et valeurs assimilées	120 690	83 786
- Actions SICAV Obligataires	113 239	82 474
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>2 200 254</b>	<b>1 924 451</b>
<b>Total</b>	<b>81 304 431</b>	<b>69 138 444</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 015 033 Dinars au 31/12/2019 contre un montant de 4 552 440 Dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Revenus des Obligations	1 983 664	2 334 663
- Revenus des BTA	1794 685	2 016 130
- Revenus des Actions SICAV	236 684	201 648
<b>Total</b>	<b>4 015 033</b>	<b>4 552 440</b>

#### 3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 13 278 021 Dinars contre 29 273 174 Dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019(*)	31/12/2018
- Certificats de dépôts	13 123 406	29 244 904
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	154 615	28 270
<b>TOTAL</b>	<b>13 278 021</b>	<b>29 273 174</b>

(\*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

#### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 145 790 Dinars au 31/12/2019 contre 4 258 800 Dinars au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts du compte courant	1 584 644	196 818
- Intérêts des Placements à terme	1 294 618	1 238 446
- Intérêts des Certificats de Dépôt	1 266 528	2 823 536
<b>Total</b>	<b>4 145 790</b>	<b>4 258 800</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 40 100 939 Dinars contre 24 520 012 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Avoirs en banque	25 069 440	17 381 134
- Sommes à l'encaissement	4 956 620	24 806 935
- Sommes à régler	-13 942 862	-28 894 678
- Intérêts courus/Cpte courant	399 578	77 611
- Dépôt à termes	23 000 000	11 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	618 163	149 010
<b>Total</b>	<b>40 100 939</b>	<b>24 520 012</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 96 900 Dinars contre un solde de 131 997 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Retenue à la source sur BTA	96 900	131 997
<b>Total</b>	<b>96 900</b>	<b>131 997</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2018</b>	
- Montant	116 904 947
- Nombre de titres	1 180 394
- Nombre d'actionnaires	1 025
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	277 995 203
- Nombre de titres	2 803 996
- Nombre d'actionnaires nouveaux	712
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-267 904 790
- Nombre de titres	2 702 284
- Nombre d'actionnaires sortants	651
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	67 670
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	257 183
- Frais de négociation de titres	-242
<b>Capital au 31/12/2019</b>	
- Montant	127 319 972
- Nombre de titres	1 282 106
- Nombre d'actionnaires	1 086

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	7 049 944	5 728 904
Sommes distribuables des exercices antérieurs	102	823
<b>Total</b>	<b>7 050 046</b>	<b>5 729 726</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 92 857 Dinars contre un solde de 101 939 Dinars au 31/12/2018 détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Gestionnaire	78 515	86 300
- Dépositaire	14 342	15 639
<b>Total</b>	<b>92 857</b>	<b>101 939</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 317 416 Dinars au 31/12/2019 contre un solde de 327 014 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Honoraires à payer (CAC)	32378	28 976
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7 637	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	10 130
- CMF à payer	11301	12 391



- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	28165	37 641
- TCL à régulariser	11808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	16146	18 580
<b>Total</b>	<b>317 416</b>	<b>327 014</b>

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 1 081 166 Dinars au 31/12/2019 contre 1 286 060 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération du gestionnaire	926 714	1 102 337
- Rémunération du dépositaire	154 452	183 723
<b>Total</b>	<b>1 081 166</b>	<b>1 286 060</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 175 854 Dinars au 31/12/2019 contre 202 506 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	25 000	25 000
- Redevance CMF	129 791	154 388
-Autres charges/ Services bancaires	258	34
- TCL	20 805	23 084
<b>Total</b>	<b>175 854</b>	<b>202 506</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2019 s'élève à 926 714 dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2019 s'élève à 154 452 dinars TTC.

#### 4-3 Données par action

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
Total des revenus des placements	6,365	7,465	5,145	4,658	5,559
Charges de gestion des placements	-0,843	-1,090	-0,838	-0,515	-0,633
<b>Revenu nets de placements</b>	<b>5,522</b>	<b>6,375</b>	<b>4,307</b>	<b>4,143</b>	<b>4,926</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,137	-0,172	-0,358	-0,124	-0,161
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,385</b>	<b>6,204</b>	<b>3,949</b>	<b>4,020</b>	<b>4,766</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	0,114	-1,350	0,013	0,225	-0,679
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,498</b>	<b>4,854</b>	<b>3,962</b>	<b>4,244</b>	<b>4,087</b>
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,053	0,087	0,034	0,208	0,077
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,201	0,129	0,289	-0,144	-0,097
Frais de négociation de titres	0	-0,001	0	0	0
<b>+/- valeurs sur titres et frais de</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>	<b>0,323</b>	<b>0,064</b>	<b>-0,020</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,638</b>	<b>6,418</b>	<b>4,272</b>	<b>4,083</b>	<b>4,746</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>	<b>0,324</b>	<b>0,064</b>	<b>-0,020</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,013	-0,029	0,024	-0,008	0,004
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,266</b>	<b>0,187</b>	<b>0,348</b>	<b>0,056</b>	<b>-0,016</b>
Distribution de dividendes	4,854	3,962	4,244	4,087	4,276
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,804</b>	<b>103,893</b>	<b>102,815</b>	<b>102,751</b>	<b>102,538</b>

#### 4-4 Ratios de gestion des placements

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>129 787</b>	<b>154 383</b>	<b>138 406</b>	<b>99 541</b>	<b>108 984</b>
Total charges / actif net moyen	0,969%	0,964%	1,179%	0,659%	0,666%
charges de gestion des placements / actif net	0,833%	0,833%	0,826%	0,531%	0,531%
autres charges / actif net moyen	0,135%	0,131%	0,353%	0,128%	0,135%
résultat distribuable de l'exercice / actif net	5,432%	4,743%	3,892%	4,147%	3,998%

#### 4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2019 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>67 047 734</b>	<b>1 924 451</b>	<b>166 260</b>	<b>69 138 444</b>	
<b>Acquisitions de l'année</b>	<b>92 224 138</b>	-	-	<b>92 224 138</b>	
Obligations & Valeurs assimilés	92 224 138	-	-	92 224 138	
Actions SICAV	-	-	-	-	
<b>Cession et remboursement de l'année</b>	<b>-80 401 625</b>	-	-	<b>-80 401 625</b>	<b>257 183</b>
Obligations & Valeurs assimilées	-80 303 964	-	-	-80 303 964	257 183
Actions SICAV	-97 661	-	-	-97 661	
<b>Variation des +/- valeurs latentes</b>	-	-	<b>67 670</b>	<b>67 670</b>	
Actions SICAV	-	-	30 764	30 764	
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	36 905	36 905	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>275 803</b>	-	<b>275 803</b>	
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>78 870 247</b>	<b>2 200 254</b>	<b>233 929</b>	<b>81 304 431</b>	<b>257 183</b>

**Annexe I**

**Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2019**

<b>Désignation Du Titre</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% Actif</b>
<b><i>Obligations</i></b>		<b>33 817 120.000</b>	<b>34 721 072.717</b>	<b>25.761%</b>
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	666 000.000	673 378.406	0.500%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	700 000.000	709 053.334	0.526%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	800 000.000	805 305.355	0.597%
AMEN BANK SUB 2017-1 CAT A	20 000	1 200 000.000	1 247 748.197	0.926%
ATL 2019-1 CATA TF	20 000	2 000 000.000	2 013 184.699	1.494%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	200 000.000	202 038.033	0.150%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 200 000.000	1 241 731.147	0.921%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 200 000.000	1 251 965.902	0.929%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	184 800.000	192 802.749	0.143%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	600 000.000	600 706.886	0.446%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000.000	1 051 990.164	0.781%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	2 000 000.000	2 098 579.235	1.557%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	2 564 000.000	2 690 378.579	1.996%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 200 000.000	1 242 507.541	0.922%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	300 000.000	316 592.219	0.235%
BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	2 000 000.000	2 000 000.000	1.484%
CIL 2014/2	1 761	35 220.000	37 191.239	0.028%
CIL 2017/1	5 000	300 000.000	309 369.180	0.230%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	600 000.000	617 557.377	0.458%
HL 2015-01	5 000	300 000.000	312 662.951	0.232%
HL 2016-01	20 000	800 000.000	825 015.082	0.612%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000.000	104 516.165	0.078%
STB 2008/2	8 000	300 000.000	313 548.493	0.233%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000.000	2 016 590.164	1.496%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000.000	2 016 590.164	1.496%
STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000.000	1 008 295.082	0.748%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	450 000.000	457 931.803	0.340%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	300 000.000	317 468.055	0.236%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	800 000.000	831 645.440	0.617%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 199 100.000	1 226 181.135	0.910%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000.000	531 080.289	0.394%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	48 000.000	50 075.134	0.037%
BH 2009	50 000	1 920 000.000	1 920 356.268	1.425%

BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	100 000.000	101 943.727	0.076%
BTK 2009	5 000	50 000.000	52 840.836	0.039%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000.000	842 969.936	0.625%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	1 000 000.000	1 051 710.478	0.780%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	150 000.000	153 646.615	0.114%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 250 000.000	1 283 924.658	0.953%
<b>BTA</b>		<b>40 071 871.800</b>	<b>41 488 863.953</b>	<b>30.783%</b>
BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 757 030.000	2 889 896.579	2.144%
BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.000	376 973.541	0.280%
BTA5.5% FEVRIER 2020	5 671	5 664 194.800	5 888 424.586	4.369%
BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760.000	6 325 517.674	4.693%
BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282.000	42 779.096	0.032%
BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880.000	7 415 043.288	5.502%
BTA6.7%AVRIL2028	6 518	6 355 050.000	6 636 653.250	4.924%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390.000	1 093 307.454	0.811%
BTA6.7%AVRIL2028	3 850	3 753 750.000	3 909 412.503	2.901%
BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 112 055.000	4 296 742.599	3.188%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 010 000.000	1 043 573.965	0.774%
BTA6.9% MAI2022	1 500	1 521 600.000	1 570 539.418	1.165%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>4 981 255.772</b>	<b>5 094 494.148</b>	<b>3.780%</b>
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191.223	2 128 303.512	1.579%
SANADAT SICAV	4 922	530 573.362	539 918.790	0.401%
TUNISO EMIRATIE SICAV	22 749	2 363 491.187	2 426 271.846	1.800%
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>13 123 405.500</b>	<b>13 278 020.759</b>	<b>9.852%</b>
CD04/12/19_90J_8.5MD_9.80%_ATTIJARIBANK	1	8 337 384.090	8 387 136.004	6.223%
CD10/05/19_360J_2MD_10.01%_ATTIJARIBANK	1	1 854 413.235	1 946 672.453	1.444%
CD24/12/19_90J_2MD_12.00%_MODERNLEASING	1	1 953 398.058	1 957 430.240	1.452%
CD26/11/19_90J_1MD_11.20%_ATTIJARILEASING	1	978 210.117	986 782.062	0.732%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>23 000 000.000</b>	<b>23 618 163.287</b>	<b>17.523%</b>
DAT06/05/19_6MD_365J_10.01%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000.000	6 315 932.054	4.686%
DAT14/05/19_5MD_365J_10.01%_ATTIJARIBANK	1	5 000 000.000	5 254 500.822	3.899%
DAT27/11/19_6MD_90J_9.81%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000.000	6 045 152.877	4.485%
DAT30/12/19_6MD_90J_9.80%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000.000	6 002 577.534	4.454%
<b>Total Portefeuille Titres,Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>114 993 653.072</b>	<b>118 200 614.864</b>	<b>87.699%</b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation**

Nous attirons l'attention sur le paragraphe **(b)** de la note **(2.2)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

#### **L'efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### **Le respect des ratios réglementaires**

La société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » emploie **29,753 %** de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de **20%** fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 19 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Aymen EL ABED**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur l'opportunité des conventions ou des opérations citées.

### I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. À ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2019, s'élève à 154 452 Dinars TTC.
2. La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2019, s'élève à 926 714 Dinars TTC.

### II. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de comptes à terme ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant global de 57 000 000 dinars. Les taux de ces placements varient entre 8,94% et 10,01%.
2. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de certificats de dépôt ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant global de 59 000 000 dinars. Les taux de rémunération de ces placements varient entre 8,44 % et 10,01%.
3. L'achat des BTA au cours de l'année 2019 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 68 518 145 Dinars.
4. La vente des BTA au cours de l'année 2019 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 75 588 366 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 19 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Aymen EL ABED**